

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de votes pour : 19  
Nombre de votes contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la Convocation : 08/06/2026  
D2026061508

Séance du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, GUILLERMIN Patrice, NAVARIN Cécile, SOCHAY Hervé, TISSERAND-BOUVARD Magali, CHEVILLARD Philippe, POCHON Laurence, CALLAND Cédric, MIVIERE Karine, DELIANCE Alexandre, CARRUBA Isabelle, NEVORET Raphaële, GAUCHE Vincent, CHANEL Virginie, CHAVEROT Vincent, NEVORET Marie-Laure, PIGUET Maxime, URVOY Gwenola

Excusés : NOEL Simon donne son pouvoir à GUILLERMIN Patrice

Madame NEVORET Marie-Laure a été élue secrétaire de séance

**Objet** : Création d'emploi pour accroissement saisonnier d'activité

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que :

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°,

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail saisonnier au sein du service administratif en raison du mi-temps thérapeutique d'un agent du service, il y a lieu de créer un emploi d'adjoint administratif pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint administratif au grade d'adjoint administratif du 3 août au 13 septembre 2026 inclus,
- précise que la durée hebdomadaire de cet emploi sera de 35 H,
- fixe la rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif pour l'emploi d'adjoint administratif, indices brut 367, majoré 366,
- habilite Madame le Maire à recruter un agent contractuel du 3 août au 13 septembre 2026,
- autorise Madame le Maire à signer le contrat d'engagement.



Pour copie conforme,  
Le Maire

Christelle MOIRAUD